



# PLAQUES ROUGES

## MISES A DISPOSITION PAR LA SNCA



Les plaques rouges sont des plaques d'immatriculation temporaires, disponibles en location à la SNCA, pour les particuliers. Ces plaques permettent de déplacer:

- Un véhicule sur le trajet direct entre le point de vente du véhicule et le lieu où sera effectuée l'immatriculation ;
- Un véhicule non valablement immatriculé sur le trajet le plus court à son lieu de destination.

Les plaques rouges ne peuvent être utilisées que sur un seul véhicule. Une utilisation sur plusieurs véhicules est interdite.



Les plaques rouges peuvent uniquement être mises à disposition d'une **personne ayant une adresse valable au Luxembourg**.

Les personnes qui ne disposent pas d'une adresse valable au Luxembourg, peuvent faire une demande de plaques d'exportation, permettant d'exporter un véhicule du Luxembourg sous certaines conditions.

### CONDITIONS DE LA LOCATION



- **Coût:** 30€ par 24 heures entamées ;
- **Caution** à titre de garantie: 100€ ;
- **Utilisation** uniquement possible au Luxembourg, en Belgique et dans les Pays-Bas ;
- **Informations** à fournir : Numéro de châssis du véhicule, le trajet qui sera effectué, permis de conduire du conducteur ;

### 1. CONTACTER LA SNCA POUR DEMANDER LA RESERVATION DE PLAQUES ROUGES



- soit par e-mail [plaquesrouges@snca.lu](mailto:plaquesrouges@snca.lu)
- soit par téléphone **26626 - 400**

renseignez



- La date du retrait des plaques
- La durée de la location



Si le retrait des plaques n'est pas effectué à la date indiquée lors de la réservation, la SNCA ne pourra pas garantir la disponibilité des plaques rouges. La location prend effet, à compter du jour du retrait des plaques à la SNCA, jusqu'au jour de la restitution. Les jours fériés et les week-ends sont également facturés.



Le retrait et la restitution des plaques rouges se fait **uniquement à Sandweiler**, le matin de 07.30h à 11.30h et l'après-midi de 14.00h à 16.00h

### 2. RECUPERER LES PLAQUES ROUGES

Pour récupérer les plaques rouges, vous devez fournir:

- le **numéro de châssis** du véhicule
- les informations sur le trajet à effectuer (lieu de départ et destination)
- le permis de conduire du conducteur
- la caution doit être déposée au moment de l'enlèvement des plaques

vous recevez



- 2 plaques rouges (supports de fixation ou sangles au choix)
- la fiche de mise en circulation d'un véhicule routier sous le couvert de plaques rouges
- les documents de bord relatifs aux plaques rouges

### 3. RESTITUTION DES PLAQUES ROUGES

- 2 plaques rouges (ainsi que les supports de fixation mis à disposition)
- la fiche de mise en circulation d'un véhicule routier sous le couvert de plaques rouges
- les documents de bord relatifs aux plaques rouges

vous réglez



- paiement de la location (remboursement de la caution avec déduction des frais de location)



Le remboursement de la caution est effectif uniquement à la condition que l'ensemble des documents et objets mis à disposition par la SNCA soient rendus en temps utile et en bon état.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



#### FIXATION DES PLAQUES ROUGES



Les motos, les tricycles, les cyclomoteurs, les quadricycles légers ainsi que les remorques ne doivent être munis que d'une plaque rouge à l'arrière du véhicule.